



STATIONNEMENT ZONE BLEUE 2026

DU 4 JUILLET AU 30 AOÛT

CETTE ANNÉE, LES MACARONS PAPIER DISPARAISSENT.

L'INSCRIPTION SE FAIT ENTièrement EN LIGNE.

J'AVAIS OBTENU UN MACARON POUR MON VÉHICULE EN 2025

L'immatriculation de mon véhicule est enregistrée
automatiquement sur la plateforme en ligne de la Ville.

Je vérifie si c'est bien le cas sur saint-jean-de-luz.e-habitants.com

Si ce n'est pas le cas je crée un compte et je suis les étapes 1 et 2 ci-après.

JE N'AVAIS PAS DEMANDÉ DE MACARON EN 2025, OU J'AI CHANGÉ DE VÉHICULE

Je suis les 2 étapes ci-dessous pour m'inscrire :

Étape 1

Je crée mon compte

Je me rends sur
saint-jean-de-luz.e-habitants.com



ou je scanne
ce QR code

1. Je saisis mes informations et je confirme.
2. Je valide la création de mon compte en cliquant sur le lien reçu par mail.

✓ **Mon compte est créé.**

Étape 2

J'enregistre mon véhicule

Je me connecte à mon compte,
puis je clique sur [Mes droits](#) >
[Demander un droit](#).

1. Je sélectionne mon véhicule et ma situation.
2. Je télécharge les justificatifs correspondants :
 - > Résident(e) : carte grise + justificatif de domicile
 - > Je travaille à Saint-Jean-de-Luz : carte grise + attestation employeur
3. Je valide.

✓ **Ma demande est enregistrée.**

En cas de problème (justificatif non conforme, dossier incomplet), un opérateur me contactera.

J'ai plusieurs véhicules ? Je renouvelle l'opération pour chacun d'eux.